

LE CIRCUIT DE SPA-FRANCORCHAMPS

Conditions Générales d'Utilisation du « Service Cashless »

PREAMBULE :

La S.A. Le Circuit de Spa-Francorchamps (ci-après : le « **Circuit** ») offre la possibilité aux entreprises auxquelles il met à disposition pour l'organisation d'évènements (ci-après : les « **Partenaires** ») le site du Circuit de Spa-Francorchamps (ci-après : le « **Site** ») d'offrir à leurs Clients (ci-après : les « **Clients** ») un service dit « Cashless » permettant de réaliser des achats sur le Site (ci-après : le « **Service Cashless** »).

Le Service Cashless peut être utilisé uniquement sur le Site en vue de l'acquisition d'un éventail limité de biens ou de services. Il n'est, partant, utilisable que dans le cadre d'un « réseau limité » au sens des articles 6 et 164 de la loi du 11 mars 2018 relative au statut et au contrôle des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique, à l'accès à l'activité de prestataire de services de paiement, et à l'activité d'émission de monnaie électronique, et à l'accès aux systèmes de paiement.

Le Service Cashless ne constitue pas l'unique moyen utilisable par le Client pour effectuer des achats sur le Site où sont également acceptés les paiements par cartes bancaires.

Les coordonnées du Circuit sont les suivantes :

S.A. Le Circuit de Spa-Francorchamps dont le siège social est établi 55 Route du Circuit, 4970 Stavelot et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro (BE) 0833.629.678.

Pour toute question relative au Service Cashless, le Circuit peut être contacté via [cashless@spa-francorchamps.be].

Les présentes conditions visent à définir les droits et obligations respectives du Circuit et du Client dans le cadre de l'utilisation du Service Cashless. Elles s'appliquent à toutes les relations entre le Circuit et le Client à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles d'application entre les Partenaires et le Client. Ces conditions peuvent être modifiées à tout moment moyennant notification préalable au Client et acceptation de ceux-ci. En cas de refus par le Client des nouvelles conditions, il pourra demander le remboursement du solde éventuel lié à sa (ses) carte(s) et clôturer son compte moyennant le paiement des frais administratifs liés à la demande de remboursement.

Article 1. Description du Service Cashless

Le Service Cashless offert par le Circuit permet au Client d'effectuer des achats sur le Site au moyen d'une carte émise par le Circuit (**article 1.1** ci-dessous) ou d'une application mobile développée par le Circuit (**article 1.2** ci-dessous).

En vue de faire usage de l'ensemble des fonctionnalités du Service Cashless, le Client a la possibilité de se créer un compte personnel sur le site internet ou l'application mobile du Circuit. Ledit compte est personnel à chaque Client qui ne peut en créer qu'un.

Le client n'a aucune obligation de se créer un tel compte pour bénéficier du Service Cashless. Il peut tout à fait acquérir une carte Cashless émise par le Circuit et l'utiliser sans l'avoir liée au compte personnel.

En revanche, le Client devra nécessairement se créer un compte s'il désire avoir accès à l'historique d'utilisation de la carte, pour demander des factures ou un remboursement du solde restant sur la carte, pour désactiver sa carte en cas de perte ou de vol ainsi que s'il demande le remplacement d'une carte défectueuse.

Le Client dispose de la possibilité de lier une ou plusieurs cartes Cashless à son compte personnel.

Une carte Cashless ne peut jamais contenir un solde supérieur à 500 euros. Par ailleurs, que ce soit via une ou plusieurs cartes Cashless, un Client ne peut jamais disposer, par l'intermédiaire de son compte personnel, d'un solde supérieur à 500 euros.

1.1. « Service Cashless » via l'utilisation d'une carte Cashless

A. Acquisition d'une carte Cashless

Le Client dispose de la possibilité de se procurer une (ou plusieurs) carte(s) Cashless notamment à la boutique du Circuit et aux bornes de distribution de cartes présentes sur le Site du Circuit. La liste des endroits où les cartes Cashless sont disponibles figure sur le site internet du Circuit à la rubrique <https://www.spa-francorchamps.be/cashless>.

Le coût d'une carte Cashless est de 1 EUR au titre de frais forfaitaire couvrant les frais de fabrication de la carte et de gestion du Service Cashless. L'acquisition d'une carte cashless à une borne peut se faire en paiement par carte bancaire ou en espèces (billets uniquement). Les bornes cashless ne permettent pas le change (les bornes ne rendent pas la monnaie). Les unités créditées sur les cartes sont exprimées en euros.

Les cartes Cashless émises par le Circuit sont actives dès leur émission et n'ont pas de date d'échéance. L'éventuel solde de crédit restant sur les cartes ou sur le compte Cashless expire, quant à lui, automatiquement si le Client ne fait pas usage de sa carte ou de son compte Cashless pendant plus de 365 jours. Est entendu par les termes « faire usage de sa carte » soit le fait pour le Client d'effectuer un paiement via le Service Cashless, soit le fait de recharger sa carte ou son compte.

Le Client doit, dès la remise de sa carte s'assurer du bon fonctionnement de celle-ci et avertir le Circuit via l'adresse [cashless@spa-francorchamps.be] de tout dysfonctionnement, dans les meilleurs délais.

Le Client s'engage de la même manière à informer le Circuit lorsqu'il aura connaissance ou constatera un dysfonctionnement du Services Cashless du Circuit.

En cas de défaut de la carte Cashless, le Client a la possibilité de l'échanger, à la boutique du Circuit, sans frais supplémentaire à condition qu'il ait préalablement créé un compte personnel sur le site internet ou l'application mobile du Circuit et que sa carte défectueuse soit liée à ce compte.

B. Utilisation et rechargement de la carte Cashless : généralité

Le Client peut faire usage de sa carte Cashless dans tous les snacks et restaurants présents sur le site du Circuit au moyen de terminaux dédiés à cet effet. La liste des endroits où les cartes Cashless sont utilisables figure sur le site internet du Circuit à la rubrique <https://www.spa-francorchamps.be/cashless>.

Lors de l'opération d'achat, la carte est directement débitée du montant de l'achat.

Les cartes Cashless peuvent être rechargées par paiement bancaire ou en espèces à des bornes présentes sur le Site ou via le compte internet créé.

Le Client assume l'entière responsabilité de la conservation de sa carte Cashless ainsi que de l'utilisation qui pourrait en être faite par lui et / ou un tiers. A cette fin, le Client doit être particulièrement attentif à ne pas exposer sa carte Cashless aux flammes, à l'eau ou à de trop fortes chaleurs. Une carte Cashless percée est inutilisable et doit obligatoirement être remplacée par le Client. Des frais de 2 EUR seront alors mis à sa charge.

Le Client est entièrement responsable en cas de perte ou de vol de sa carte Cashless et/ou en cas d'utilisation frauduleuse de celle-ci par un tiers. Le Circuit exclut en conséquence son entière responsabilité en cas d'utilisation des cartes Cashless par une personne non autorisée et il ne sera, en aucun cas, tenu à aucune obligation de remboursement. En cas de perte ou de vol, le Client est invité à procéder à la désactivation de sa carte Cashless via son compte personnel.

C. Création et utilisation par le Client d'un Compte personnel

Afin de créer un compte personnel le Client doit télécharger l'application mobile du Circuit ou se rendre sur le site internet du Circuit.

Le Client doit ensuite se créer un identifiant et un mot de passe qui lui permettra de se connecter à son compte personnel. Un numéro de compte bancaire sera également demandé.

Pour autant que le Client l' (les) ait au préalable liée(s) à son compte personnel, sa carte (ou ses cartes) Cashless est (sont) simultanément synchronisée(s) avec son compte personnel pour en retracer les mouvements. Si le Client a lié plusieurs cartes Cashless à un même compte personnel, les soldes de ces différentes cartes sont rassemblés, de sorte que toutes les opérations de débit et de crédit effectuées via ces cartes Cashless sont répercutées sur un solde global unique consultable sur le compte personnel du Client. Le Client peut directement recharger son compte personnel via l'application mobile, sur le site internet du Circuit par paiement en ligne, ou encore via une borne localisée sur le site du circuit.

En cas de contradiction, c'est le compte personnel du Client qui fait foi du montant pouvant être utilisé et ayant été utilisé par les Clients.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Circuit constituent la preuve de l'ensemble des opérations réalisées au moyen du Service Cashless.

Le Client dispose, via son compte personnel, plus particulièrement de la possibilité de :

- Consulter le solde de son compte personnel;
- Recharger son compte personnel à distance ;
- Consulter l'historique de ses achats ;
- Demander le remboursement du solde disponible sur son compte personnel ;
- Demander une copie de ses tickets relatifs à sa consommation ;
- Demander des factures relatives à ses achats ;
- Désactiver une carte liée au compte en cas de perte ou de vol de cette carte.

Le Circuit donne suite à toute demande de remboursement effectuée par un Client sur son compte personnel dans un délai de 30 jours « fin de mois » via un versement sur le compte bancaire indiqué par le Client dans son compte personnel au moment où il est procédé au remboursement. Chaque versement effectué par le Circuit donne lieu au paiement d'une somme forfaitaire à charge du Client de 2 EUR au titre de frais de remboursement qui couvrent la mise en place des moyens techniques et humains nécessaires à la réalisation des opérations de remboursement. Ces frais de remboursement sont automatiquement déduits des sommes à restituer au Client par le Circuit.

Article 1.2. « Service Cashless » via l'utilisation de l'application mobile

Si le Client le désire, il peut faire usage du Service Cashless sans utiliser une carte Cashless émise par le Circuit mais exclusivement via l'application mobile développée par le Circuit.

Cette option est conditionnée à la création préalable d'un compte personnel par le Client sur l'application ou le site internet du Circuit. Elle fonctionne, tout comme le paiement par carte Cashless, au moyen de terminaux dédiés. Le Client doit, plus particulièrement, scanner un QR Code apparaissant sur son smartphone sur un terminal pour procéder à un achat. Son compte personnel est alors débité du montant de l'achat effectué, lequel est automatiquement rendu indisponible sur la (les) carte(s) que le Client aurait liée(s) à son compte personnel.

Article 2. Responsabilité du Circuit

Le Circuit est étranger aux services, prestations et produits proposés sur le Site par le(s) Partenaire(s) et il ne peut en aucun cas être tenu pour responsable :

- des achats effectués par les Clients au moyen du Service Cashless. D'une annulation, d'un report ou d'une modification substantielle d'un événement organisé sur le Site, lesdites décisions ressortant de la responsabilité et du choix des Partenaires ;
- d'une mauvaise ou d'une absence de communication par un Partenaire sur le fonctionnement du Service Cashless ;
- d'une manière plus générale, du bon déroulement d'un événement organisé sur le Site et de la bonne exécution des obligations des Partenaires.

De la même manière, le Circuit est étranger aux circonstances découlant des caractéristiques et paramétrages du système d'exploitation du téléphone ou de l'ordinateur sur lequel le Client a accès au Service Cashless ainsi que du fonctionnement de l'appareil en lui-même.

Article 3. Suspension du Service Cashless en cas de doute légitime du Circuit

Le Circuit se réserve le droit de refuser l'exécution d'une opération en cas de doute légitime. Les opérations visées sont notamment les remboursements au Client ou certaines opérations de rechargement. Le Circuit pourra opposer son refus notamment :

- En cas de demande de remboursement vers un compte bancaire dont l'établissement teneur est situé hors EEE ou en cas de demande de remboursement vers un compte bancaire qui n'est pas celui qui a été enregistré par le Client lors de la création de son compte personnel ;
- En cas de suspicion de fraude, d'escroquerie ou de blanchiment d'argent.

Dans les mêmes conditions, le Circuit peut prendre la décision de suspendre un compte personnel dans l'attente d'explications du Client quant à la validité des opérations envisagées.

Dans le cas où le Circuit refuserait de réaliser une opération ou prendrait la décision de suspendre un compte, à quelque titre que ce soit, il en informera le Client par tout email dans un délai de 3 jours ouvrables à compter du jour où elle aura pris la décision de refuser l'opération.

Article 4. Limitation de la responsabilité du Circuit en cas de problèmes techniques

Le Client est pleinement informé des risques inhérents à l'utilisation des réseaux de télécommunication et ce même si le Circuit utilise l'intégralité des standards de sécurité à même d'assurer un niveau de sécurité et de fiabilité élevé.

Il est rappelé que la transmission de données par les réseaux de communication ne bénéficie que d'une fiabilité technique relative :

- Les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre d'éventuels détournements ;
- La mise à disposition de logiciels connectés à des réseaux de communication peut faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisés et d'infractions informatiques ;
- Les capacités techniques des réseaux sont telles qu'en certains lieux et qu'à certaines périodes de la journée, l'accès Internet peut être saturé (mauvaise liaison téléphonique, insuffisance de modem, bande passante insuffisante, saturation du nœud, etc.).

En conséquence de ce qui précède et en parfaite connaissance des Services Cashless du Circuit, le Client renonce à engager la responsabilité du Circuit en rapport avec un des faits ou événement mentionnés ci-dessus, et notamment en cas de piratage de son compte personnel et de disparation du solde de celui-ci et/ou des cartes Cashless qui y sont liées.

Il est par ailleurs rappelé que le Service Cashless du Circuit pourra faire l'objet d'interruptions, programmées ou non, rendues nécessaires pour le bon fonctionnement de celui-ci, ce notamment pour des raisons de maintenance, de sécurité ou de gestion de stockage.

En cas d'interruption des Services Cashless programmée, le Circuit s'engage à faire tout son possible pour programmer lesdites opérations de maintenance de manière à ce qu'elles interviennent en dehors des heures de fonctionnement normales du Service Cashless et d'accessibilité de celui-ci aux Clients, ce afin de minimiser leurs conséquences sur l'accessibilité du Service Cashless.

Toute interruption des services non programmée ne saurait engager la responsabilité du Circuit en l'absence de faute grave ou intentionnelle avérée de celui-ci. Dans ce cas, le Circuit s'engage à faire tout son possible pour rétablir le Service Cashless dans les plus brefs délais.

Le Circuit décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement de l'application, même si ce dysfonctionnement a pu rendre momentanément impossible l'utilisation du Service Cashless.

Article 5. Force majeure

Le Circuit utilise l'ensemble des dispositifs techniques qui peuvent être actuellement raisonnablement utilisés pour assurer la continuité de son Service Cashless, aussi la responsabilité du Circuit ne saurait être engagée si son serveur ou le ou les serveurs sur lequel sont stockées les données nécessaires au fonctionnement du Service Cashless était indisponible pour des raisons de force majeure telles que notamment défaillance du réseau public d'électricité, grève, tempêtes, guerres, tremblements de terre, défaillance du réseau public des télécommunications, perte de connectivité Internet dues aux opérateurs publics et privés dont dépend la Circuit.

Les obligations du Circuit seront suspendues pendant l'évènement constitutif d'un cas de force majeure et la suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

Article 6. Données à caractère personnel / Politique Vie Privée

Le Circuit est responsable du traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre du Service Cashless. Le Circuit de Spa-Francorchamps s'engage, dans la mise en place et le fonctionnement de son Service Cashless comme dans tout autre activité du Circuit, à protéger et à respecter votre vie privée. Voici comment :

UTILISATION DE NOTRE SERVICES CASHLESS

A) Création du compte cashless

Finalités : Afin de pouvoir utiliser toutes les fonctionnalités offertes par notre Service Cashless, il est nécessaire que vous vous créeiez un compte sur notre Site Internet ou sur notre Application mobile.

- Si vous avez une ou plusieurs cartes cashless, vous pouvez lier ces cartes à votre compte.
- Si vous avez un compte sur l'application mobile, cette application vous fournira systématiquement un QR code vous permettant de payer via l'application.

Les données que vous nous transmettez lors de la création de votre compte cashless sont traitées pour vous donner accès à notre Service Cashless. Cela est indispensable pour vous permettre de faire vos achats sur le site du Circuit sans devoir utiliser votre carte bancaire ou de l'argent liquide.

Base légale - Les données à caractère personnel traitées sont indispensables à l'exécution de la convention de mise à disposition des fonctionnalités du Service Cashless offerte par la création de ce compte personnel.

L'achat de produits sur le site du Circuit n'est pas conditionné à l'utilisation du service Cashless ni à la création d'un compte personnel dès lors que les paiements peuvent également se faire par carte bancaire ou en liquide ou via une carte Cashless émise par le Circuit mais non liée à un compte personnel. Ainsi, le service Cashless est une facilité offerte aux Clients du Circuit. Vous décidez librement de créer un tel compte qui implique le traitement de vos données par le Circuit.

Catégories de données – Il peut s'agir de vos nom, prénom, adresse électronique, identifiant, mot de passe et éventuellement le n° de carte Cashless si vous décidez de lier une ou plusieurs cartes à votre compte. Toutes ces données sont indispensables. Sans elles, nous ne pouvons pas vous créer un compte ni vous permettre de bénéficier des fonctionnalités qu'offre ce compte.

Ces données peuvent être collectées lorsque vous créez votre compte sur le site internet du Circuit ou son application mobile.

Ces données peuvent également être collectées lorsque vous prenez contact avec nous par e-mail, téléphone ou courrier concernant le service Cashless.

Destinataires des données – Vos données peuvent être traitées par les sous-traitants que sont l'hébergeur de notre site internet, l'hébergeur et le fournisseur de nos services informatiques et par les prestataires de services de paiement, pour les finalités strictement nécessaires au respect des instructions que nous leur transmettons.

Durée - Nous sommes contraints de conserver les données de facturation jusqu'à l'échéance de nos obligations fiscales et comptables, soit pendant 7 années fiscales complètes à dater du 1er janvier de l'exercice qui suit la date de l'achat de nos produits ou de la livraison de nos services.

Les données peuvent également être conservées pendant 10 ans pour des raisons de responsabilité contractuelle.

B) Utilisation de votre compte Cashless

Catégories de données – Lorsque votre compte est créé et rattaché à une carte Cashless le cas échéant, vous y retrouvez l'historique de vos transactions, votre solde ainsi que vos tickets de caisses.

Finalités : Nous traitons ces données afin de les afficher sur votre compte Cashless. Cela est indispensable pour vous permettre d'accéder de manière centralisée à toutes ces informations. Vous pouvez également demander des factures relatives aux achats faits via le service Cashless par l'intermédiaire de votre compte ou désactiver votre carte en cas de perte ou de vol.

Nous traitons également vos données pour répondre aux différentes demandes adressées à l'adresse cashless@spa-francorchamps.be concernant tout dysfonctionnement du service Cashless que vous pouvez rencontrer.

Base légale - Les données à caractère personnel traitées à cette fin sont indispensables à l'exécution de la convention.

Par ailleurs, ces mêmes données peuvent être traitées dans un but de contrôle de l'utilisation du compte et de prévention de la fraude. Cette finalité repose alors sur l'intérêt légitime du Circuit à éviter les fraudes.

Destinataires des données – Ces données pourraient éventuellement être transmises aux autorités judiciaires en cas de fraude ou autre infraction.

Vos données peuvent également être traitées aux sous-traitants que sont l'hébergeur de notre site internet, par l'hébergeur et le fournisseur de nos services informatiques et par plusieurs prestataires de services de paiement, pour les finalités strictement nécessaires au respect des instructions que nous leur transmettons.

Durée - Nous sommes contraints de conserver les données de facturation jusqu'à l'échéance de nos obligations fiscales et comptables, soit pendant 7 années fiscales complètes à dater du 1er janvier de l'exercice qui suit la date de l'achat de nos produits ou de la livraison de nos services.

Les données peuvent également être conservées pendant 10 ans pour des raisons de responsabilité contractuelle.

STATISTIQUES

Les données de consommation des Clients utilisant le Service Cashless peuvent être utilisées par le Circuit à des fins statistiques. Dans ce cas, les données sont agrégées et anonymisées et ne constituent plus, dès lors, des données à caractère personnel.

WIFI

Finalité – Vos données à caractère personnel sont traitées pour vous permettre de bénéficier du wifi que nous mettons gratuitement à disposition lorsque vous vous situez sur le site du Circuit afin d'afficher les QR Codes Cashless dans l'application mobile.

Base légale - Notre intérêt légitime à protéger notre réseau informatique et à collaborer avec les autorités judiciaires nous permet de traiter vos données pour sécuriser la connexion wifi mise à disposition et conserver vos données de connexion.

Catégories de données – Il s'agit de vos nom, prénom, adresse de messagerie, mot de passe et données de connexion.

Destinataire des données - Vos données de connexion peuvent le cas échéant être transmises aux autorités judiciaires.

Durée - Nous conservons vos données à cette fin au maximum 6 mois après votre dernière connexion au réseau wifi mis à disposition.

Localisation - Dès lors que vous utilisez l'application Cashless et affichez des QR codes, il en résulte implicitement que vous vous situez sur le Circuit. C'est également le cas si vous utilisez une des bornes localisées sur le Circuit. Cependant, le Circuit ne traite ces données à aucune fin.

PREUVE DE L'EFFACEMENT DE VOS DONNEES

Finalités – Lorsque vous exercez votre droit à l'effacement ou demandez la suppression de votre compte personnel sur le site internet ou sur l'application, le Circuit conserve les données nécessaires à prouver que l'effacement a bien eu lieu. Cette conservation de données n'est faite qu'à des fins probatoires et ne contient que les données strictement nécessaires à l'établissement de la preuve de l'effacement.

Base légale – La conservation de la preuve de l'effacement tient de l'obligation légale imposée par l'article 5.2 du RGPD à savoir le devoir d'accountability. Cette disposition fonde une obligation légale au sens de l'article 17 du RGPD pouvant justifier d'une exception à l'effacement total des données. La conservation de ces données se justifie également par l'intérêt légitime du Circuit à se ménager la preuve du respect de ses obligations légales en vertu du RGPD.

Catégories de données – Il s'agit de vos nom, prénom, requête d'effacement, date de l'effacement effectif et les logs d'effacement des données dans la base de données.

Destinataire des données – Les données reprises dans le registre d'effacement ne sont transmises à aucun destinataire autre que l'autorité de contrôle en matière de protection des données.

Durée - Nous conservons vos données à cette fin aussi longtemps que la responsabilité du Circuit peut être engagée pour non-respect des requêtes en effacement à savoir pendant une durée de maximum 10 ans.

LOCALISATION DE VOS DONNEES

Dans l'Union européenne – Vos données sont en principe exclusivement stockées sur des serveurs localisés au sein de l'U.E.

QUELS SONT VOS DROITS ?

Information – Ce droit est exercé par le biais du présent document. Si parmi les données traitées figurent les données de votre personnel, vous vous portez fort de leur faire prendre connaissance de ce document.

Accès et rectification – Vous disposez du droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier le cas échéant.

Vous avez le droit de consulter à tout moment et gratuitement vos données, en envoyant un email à secretariat@spa-francorchamps.be ou un courrier postal daté et signé à l'adresse du siège social du « Circuit de Spa-Francorchamps ». Vous avez également le droit d'exiger que les données incorrectes soient corrigées et que les données inappropriées ou devenues inutiles soient supprimées en envoyant un email à secretariat@spa-francorchamps.be ou en nous adressant un courrier postal daté et signé à l'adresse du siège social du « Circuit de Spa-Francorchamps ».

Opposition – Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données que nous faisons sur la base de notre intérêt légitime. Vous pourrez faire valoir votre droit d'opposition soit au travers des liens de désinscription disponibles dans les courriels qui vous sont adressés.

Retirer votre consentement – Lorsque les données sont traitées en vertu de votre consentement, vous pouvez à tout moment revenir sur cette décision, sans remettre en cause le traitement passé.

Effacement – Vous pouvez obtenir l'effacement de vos données ou la limitation du traitement dans les conditions prévues [aux articles 17 et 18 du Règlement général sur la protection des données](#).

Portabilité – Les données que vous nous avez fournies peuvent être communiquées ou transmises sous format électronique.

À QUI VOUS ADRESSER ?

Le **responsable de traitement** de vos données (la S.A. Le Circuit de Spa-Francorchamps (ci-après : « Le Circuit ») dont le siège social est établi 55 Route du Circuit, 4970 Stavelot et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro (BE) 0833.629.678) et son **délégué à la protection des données** (Tél. +32 4 229 20 10 ; dpo@spa-francorchamps.be, Boulevard d'Avroy 280, 4000 Liège, Belgique) se tiennent à votre disposition pour toute question et, moyennant justification de votre identité, pour toute demande relative aux droits exposés ci-dessus.

Si vous désirez de plus amples informations, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez contacter l'Autorité de Protection des Données (Rue de la Presse, 35 – 1000 Bruxelles, Tél. + 32 2 74 48 00 – <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/introduire-une-plainte>).

Article 7. Droit de propriété intellectuelle

L'application Cashless est la propriété entière et exclusive du Circuit. Son contenu, notamment les textes, graphiques, vidéos, images présentes sur l'application sont de la propriété intellectuelle du Circuit. Toute reproduction sans autorisation préalable du Circuit constitue une contrefaçon susceptible d'entraîner des poursuites civiles et/ou pénales.

L'application et le Service Cashless peuvent évoluer sans avoir à demander l'avis préalable des utilisateurs.

Article 8. Evolution des présentes conditions générales

Le Circuit se réserve le droit de modifier les termes des présentes conditions générales à tout moment. Cependant, les conditions générales applicables seront celles en vigueur au moment où le Client a eu la possibilité d'en prendre connaissance et les a acceptées.

Article 9. Divisibilité

Chaque disposition des présentes Conditions générales forme un tout distinct de sorte que si l'une des dispositions des présentes devait être déclarée nulle ou non-exécutoire, cela n'aurait

aucun effet sur la validité des autres dispositions des présentes ou, encore, leur caractère exécutoire.

Article 10. Droit applicable – Litige

Les présentes Conditions générales et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit belge.

Tous les litiges auxquels les opérations conclues en application des présentes Conditions générales pourraient donner lieu seront soumis au Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège.